

6.0 crédits

30.0 h

2q

Enseignants:	Cesoni Maria Luisa ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables :	Formation de base en criminologie et en droit pénal. Au minimum , avoir suivi les cours de la mineure en criminologie
Thèmes abordés :	La définition de la politique criminelle en tant que méthode de lutte contre les phénomènes criminels sera interrogée dans son rapport avec les notions de politique publique et de politique pénale ; les champs d'action respectifs de ces modes d'intervention publique seront examinés. La manière dans laquelle le concept de politique criminelle s'est construit, en correspondance avec l'évolution plus générale des modes d'intervention de l'Etat, sera analysée en référence à la littérature scientifique contemporaine et sur la base de documents politiques choisis. Des exemples concrets de politiques criminelles seront étudiés. Ils donneront l'occasion, d'une part, de mettre en évidence les notions plus spécifiques mobilisées dans le domaine des politiques criminelles (prévention, efficacité, expertise, criminalistique), ainsi que les usages du savoir scientifique dans la définition et la mise en 'uvre de ce champ. D'autre part, ils permettront développer une réflexion sur les méthodologies employées et sur celles disponibles, et de poser la question du rôle du chercheur et de l'expert dans les processus d'évaluation des politiques criminelles.
Acquis d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les principaux outils conceptuels permettant d'analyser la conception et la mise en oeuvre des politiques criminelles - Comprendre la manière dans laquelle les politiques criminelles sont construites et évoluent - Comprendre le rôle joué par le savoir scientifique à la fois dans la conception des politiques criminelles et dans leur mise en oeuvre - Connaître les principaux outils méthodologiques pertinents pour la recherche et l'évaluation dans ce domaine - Se familiariser avec des exemples concrets de recherches menées dans le domaine étudié <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Contenu :	<p>Sur la base d'une analyse théorique des différentes acceptions des termes "politique criminelle", le cours vise à analyser d'abord certains modèles théoriques de politique criminelle élaborés, entre autres, en France par Mireille Delmas-Marty et en Italie par Luigi Ferrajoli.</p> <p>Il s'agira, ensuite, d'étudier des dispositifs et des pratiques spécifiques de lutte contre le crime. A cette fin on mobilisera des recherches réalisées dans certains pays européens, dont certaines sous la direction de l'enseignant, ou portant sur la politique européenne ou internationale.</p> <p>Une telle analyse permettra de développer la connaissance des outils de recherche utilisés afin d'appréhender ou de fonder la politique criminelle.</p> <p>Durant le cours, les étudiants seront amenés (individuellement ou en petits groupes) à apporter leur contribution à l'analyse théorique, à l'analyse d'exemples de politiques criminelles spécifiques et à envisager des hypothèses de recherche dans des domaines non explorés.</p> <p>Certaines ses séances du cours seront dispensées sous forme de cours ex cathedra. Les séances relatives aux recherches effectuées seront interactives et enrichies, le cas échéant, de l'apport d'intervenants extérieurs. Les étudiants seront amenés à animer certaines séances par la présentation de leurs réflexions.</p>
Autres infos :	<p>// IMPORTANT : La participation à ce cours demande une formation de base en criminologie et en droit pénal, i.e. au minimum le suivi de la mineure en criminologie.</p> <p>Le plan du cours sera établi en collaboration avec les étudiants. Des éléments bibliographiques seront proposés aux étudiants, comprenant éventuellement des textes dont la lecture sera obligatoire.</p> <p>L'évaluation sera effectuée de manière continue, sur la base du travail individuel et collectif fourni par es étudiants.</p>
Cycle et année d'étude :	> Master [120] en criminologie
Faculté ou entité en charge:	ECRI

